



Parc
Jean-Drapeau

Complexe aquatique Règlements 2023

Société du
parc Jean-Drapeau

Janvier 2023

La capacité maximale de baigneurs dans l'enceinte de la piscine récréative est de 1000 personnes

Les enfants de moins de 8 ans doivent en tout temps être à portée de la main d'une personne de 16 ans et plus dans la zone de baignade selon le ratio ci-dessous :

0 à 24 mois	1 adulte / 1 enfant
25 mois à 8 ans	1 adulte / 3 enfants

Obligatoire :

- Tous les baigneurs et les accompagnateurs doivent porter un maillot de bain, c'est-à-dire un vêtement qui sert uniquement à la baignade et qui permet de nager librement (couche-maillot obligatoire pour les bébés).
- Prendre une douche avant d'entrer dans l'eau.
- Au son du sifflet, vous devez suivre les directives du personnel.
- Respecter les règles d'accompagnement et les obligations de surveillance des jeunes enfants.
- Vérifier la profondeur de l'eau et choisir une section de la piscine adaptée à ses habiletés.
- N'utiliser que les ceintures de sécurité (ballon dorsal ou ceinture hippopotame) et les vestes de flottaison individuelles (VFI) en guise de support à la baignade.

Interdit :

- Il est interdit de souiller l'eau de quelque façon (urine, breuvages, se moucher, etc.).
- Il est interdit de sauter tête première, de monter sur les épaules d'une autre personne et/ou bousculer un autre baigneur.
- Il est interdit d'utiliser des masques de plongée, palmes, tuba, jeux gonflables, les ballons et les disques volants (frisbee) dans les piscines.
- Il est interdit de fumer et de vapoter dans un rayon de neuf (9) mètres du Complexe aquatique. Il est davantage interdit de faire une utilisation de cannabis dans ce même rayon précité ou tout autre lieu visé d'une interdiction.
- Il est interdit d'utiliser son haut-parleur personnel pour diffuser de la musique dans l'enceinte du Complexe aquatique.
- Il est interdit de consommer quelque type de boisson alcoolisée.
- Il est interdit d'apporter des contenants de verre (les bouteilles en plastique sont permises).
- Il est interdit de consommer de la nourriture et boisson ailleurs que dans la zone ombragée, située entre le bassin de compétition et la piscine récréative.
- Il est interdit d'apporter un animal de compagnie, y compris ceux tenus en laisse.
- Il est interdit de filmer et de prendre des photos dans les vestiaires, sur la promenade de la piscine et de la pataugeoire.
- Il est interdit de courir



Les responsables de l'installation aquatique ont toute autorité et se réservent le droit de sanctionner et d'expulser toute personne qui enfreint un des règlements cités ci-dessous ou qui nuit aux activités, à la sécurité des autres baigneurs ou qui fait preuve de manque de respect, civilité ou politesse.

Le parc Jean-Drapeau n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

EN CAS D'URGENCE

- Un long coup de sifflet indique une urgence; si ce signal est entendu, tous les baigneurs doivent s'immobiliser et suivre les directives.
- Les sauveteurs et les responsables de la piscine doivent être automatiquement informés de tout accident ou incident.

Règles générales des vestiaires :

- Les enfants de 8 ans et moins peuvent utiliser le vestiaire de la personne qui les accompagne.
- Garder les lieux propres.
- Signaler tout comportement déplacé au personnel de la piscine.
- Se changer discrètement et se couvrir d'une serviette lors de déplacements dans le vestiaire.
- Il est interdit de flâner dans les vestiaires.

Code du nageur :

- Choix du corridor : Choisir le corridor de nage qui correspond à votre calibre (lent, moyen et rapide).
- Circulation : Toujours nager à droite du corridor. Effectuer les dépassements par la gauche.
- Dépassement : Toucher légèrement le pied du nageur qui vous précède pour lui signifier que vous désirez le dépasser. Ce dernier doit garder son rythme, sans accélérer et se ranger à droite. Si le dépassement se produit en bout de corridor, la personne qui dépasse a priorité pour le virage.
- Pause : Toujours laisser le milieu des extrémités de corridors libres afin de permettre les virages.
- Courtoisie : Faire preuve de courtoisie envers les autres baigneurs et réévaluer si le corridor choisi est adéquat.

Règlements plongeon :

- La capacité maximale de baigneurs dans l'enceinte de la piscine de plongeon est de 284 personnes.
- Il est interdit de nager dans la zone réservée aux tremplins.
- Il faut mesurer 1,35 m et plus pour avoir accès aux tremplins de 3 m.
- Il est interdit de courir ou de faire des doubles sauts sur les tremplins
- Après votre plongeon, vous devez sortir de l'eau le plus rapidement possible et utiliser l'échelle la plus proche.
- Avant de monter sur le tremplin, l'usager doit attendre que la personne devant ait sauté et attendre que le plongeur précédent soit rendu à l'échelle.
- Un comportement sécuritaire doit être adopté en tout temps sur le tremplin et la plateforme.
- Au besoin, des règles additionnelles pourront être appliquées dans toute situation d'atteinte à la sécurité.

Règlements structure gonflable :

- Il est interdit de plonger à partir de la structure.
- À la discrétion du sauveteur, un gilet de sauvetage peut être obligatoire.
- L'accès est interdit aux enfants de 8 ans et moins.
- Sortir rapidement de l'eau.
- Il est interdit de se bousculer.
- Il est interdit d'aller sous la structure